



This document is translated from the Arcadis Global Supplier Code of Conduct that can be found by clicking this box or visiting:

<https://www.arcadis.com/en/about-us/business-practices/procurement>

OBJECTIF

L'objectif de ce Code de conduite mondial des fournisseurs est de décrire à nos fournisseurs les normes qu'Arcadis attend d'eux dans leur conduite des affaires et nos exigences en matière de durabilité.

CHAMP D'APPLICATION

Ce code de conduite s'applique à tous les fournisseurs d'Arcadis NV et de ses filiales.

Titre de la version du site Web

COLLABORATION POUR DES SOLUTIONS RÉSILIENTES ET DURABLES

CODE DE CONDUITE MONDIAL DES FOURNISSEURS

INTRODUCTION

Arcadis s'engage à respecter les normes de conduite professionnelle les plus élevées et à adopter la durabilité dans tout ce que nous entreprenons. Ces engagements s'étendent à notre base de fournisseurs.

Arcadis valorise une approche collaborative avec ses fournisseurs pour favoriser des solutions innovantes et durables.

Nos ambitions et nos valeurs fondamentales

La durabilité, l'intégrité, l'humain, la réussite de nos clients et la collaboration sont au cœur de tout ce que nous entreprenons. Nous nous engageons ainsi à respecter les Principes directeurs des Nations unies (ONU) relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP), les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) envers des entreprises multinationales, les Dix principes du Pacte mondial des Nations unies dont nous sommes signataires et des Principes commerciaux généraux d'Arcadis (AGBP pour Arcadis General Business Principles) qui guident nos décisions et actions commerciales dans le monde entier. Nous cherchons à contribuer directement aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

Une base de fournisseurs durable

Nos ambitions et nos valeurs fondamentales s'étendent également à notre base de fournisseurs. Les fournisseurs sont responsables de s'assurer qu'eux-mêmes et leurs employés, ainsi que leurs fournisseurs, exercent leurs activités de manière responsable.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils exercent leurs activités de manière écologiquement, socialement et économiquement responsable et qu'ils veillent à ce qu'il en soit de même dans leur propre chaîne d'approvisionnement. Nous attendons également de nos fournisseurs qu'ils adhèrent aux exigences légales et réglementaires applicables et qu'ils respectent les normes internationales en matière de développement durable, de droits de l'homme, de conditions de travail, d'environnement, de santé, de sécurité et d'intégrité.

Nous encourageons une approche collaborative avec nos fournisseurs pour proposer des solutions innovantes et durables qui puissent avoir un impact positif sur la société et améliorer la qualité de vie.

Sélection et contractualisation

Le développement durable est un axe stratégique pour Arcadis, et nous cherchons activement à choisir des fournisseurs qui partagent cet objectif et fixent des ambitions élevées en matière de développement durable dans leurs propres opérations et leurs chaînes d'approvisionnement.

Tout travail sous-traité par l'intermédiaire d'un fournisseur Arcadis nécessite un alignement préalable et une approbation formelle d'Arcadis, et il doit se conformer pleinement aux normes, ou à des normes similaires, telles qu'énoncées dans le présent Code de conduite des fournisseurs.

Dans les contrats passés avec nos fournisseurs, nous cherchons à intégrer des dispositions qui favorisent davantage des opérations écologiquement, socialement et économiquement responsables.

Politiques connexes

Ce code de conduite complète plusieurs politiques, principes et pratiques d'Arcadis. En qualité de fournisseur, vous êtes tenu d'accéder directement aux politiques Arcadis suivantes, de vous familiariser avec elles et d'agir en conformité avec elles :

- Principes commerciaux généraux d'Arcadis
- Politique d'approvisionnement d'Arcadis
- Politique globale de développement durable d'Arcadis
- Politique relative aux droits de l'homme et au travail d'Arcadis

1. ENVIRONNEMENT

Arcadis s'engage à développer des solutions innovantes qui protègent la planète et favorisent un monde durable aujourd'hui et pour les générations à venir. Notre ambition est de maximiser l'impact positif dans les projets que nous entreprenons pour nos clients, dans nos propres opérations commerciales, en responsabilisant nos employés et en engageant les communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons. Nous comprenons que l'effort mondial pour créer une économie et une société plus circulaires et durables est un parcours dans lequel Arcadis peut jouer un rôle de premier plan. Notre mission est de créer des résultats exceptionnels et durables pour nos clients dans des environnements d'actifs naturels et bâtis. Nous poursuivons des objectifs basés sur la science (SBT, pour Science Based Targets) et éditons régulièrement des publications sur notre parcours ambitieux en matière de développement durable.

Ces engagements s'étendent à notre base de fournisseurs. Nous attendons de vous, en qualité de fournisseur, que vous meniez vos opérations d'une manière respectueuse de l'environnement. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent l'environnement et se conforment aux lois environnementales internationales et locales applicables.

Nous intégrons la durabilité dans nos critères de sélection des fournisseurs et cherchons à collaborer avec des fournisseurs ayant des ambitions élevées en matière de durabilité applicables à leurs opérations. Nous vous invitons, en qualité de fournisseur, à collaborer avec nous sur des solutions innovantes qui puissent avoir un impact positif et durable.

En qualité de fournisseur, nous attendons de vous que vous preniez bien soin de :

- Développer des solutions durables et innovantes cherchant les impacts environnementaux les plus positifs, notamment sur la nature et la biodiversité ;
- Réduire vos émissions de gaz à effet de serre vers des émissions nettes nulles d'ici 2050 au plus tard avec des étapes intermédiaires claires, vérifiables et ambitieuses ;
- Identifier les impacts environnementaux et minimiser les conséquences néfastes de vos opérations, services ou produits sur la communauté, l'environnement et les ressources naturelles grâce à
 - la prévention de la pollution,
 - la réduction des ressources, des déchets et des émissions atmosphériques,
 - la minimisation et l'application contrôlée des substances dangereuses,
 - une gestion responsable de l'eau,
 - et de la consommation d'énergie.

Nous attendons de vous que vous disposiez de preuves d'efforts et d'impacts en matière de développement durable et que vous les fournissiez à notre demande.

Nous maximisons notre impact positif dans nos projets, guidés par notre passion d'améliorer la qualité de vie, en faisant du monde dans lequel nous vivons un meilleur endroit pour nos employés, nos clients et les communautés

2. DROITS DE L'HOMME

Arcadis respecte tous les droits de l'homme et s'engage à améliorer la qualité de vie. Notre engagement signifie que nous essaierons de prévenir, d'identifier, d'atténuer et de remédier aux impacts sur les droits de l'homme résultant de ou causés par nos activités commerciales, y compris ceux liés aux activités de nos fournisseurs.

Ces engagements s'étendent à notre base de fournisseurs. En qualité de fournisseur, nous attendons de vous que vous fassiez preuve du même engagement à respecter les droits de l'homme et à exploiter votre entreprise conformément aux principes internationaux, notamment les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et la politique relative aux droits de l'homme et au travail d'Arcadis. Cela concerne votre conduite envers tous les intervenants, y compris, mais sans s'y limiter, votre propre personnel, votre personnel temporaire, vos fournisseurs et vos clients.

En qualité de fournisseur, nous attendons de vous que vous respectiez l'intégralité des droits de l'homme, notamment :

- la santé, le bien-être et la sécurité ;
- éviter l'esclavage moderne, y compris le travail forcé et la traite des êtres humains ;
- ne pas tolérer la discrimination, le harcèlement ou les représailles ;
- la diversité, l'équité, l'inclusion et le traitement respectueux d'autrui ;
- la liberté d'association et la négociation collective ;
- les droits des enfants ;
- la conformité aux lois et réglementations applicables sur les heures de travail, en offrant des salaires et des avantages qui respectent ou dépassent les normes légales nationales.
- la confidentialité ;
- la Terre et l'engagement ;
- l'impact environnemental et l'engagement.

Veuillez consulter notre politique relative aux droits de l'homme et au travail d'Arcadis pour plus de détails.

« Santé et sécurité » et « Diversité, équité et inclusion et traitement respectueux d'autrui » sont des sujets fondamentaux relatifs aux droits de l'homme qui sont détaillés ci-dessous.

2.1 Hygiène, bien-être et sécurité

Arcadis s'engage à fournir un environnement de travail sain et sûr à tous nos employés et aux personnes concernées par les projets dans lesquels nous sommes impliqués. Notre programme de santé et de sécurité (H&S, pour health and safety) favorise une culture qui s'efforce d'atteindre zéro incident de santé et de sécurité, et nous nous efforçons de garantir que les contrôles appropriés soient en place dans le cadre de notre programme de santé et de sécurité de projet conforme au système de gestion mondial de la santé et de la sécurité d'Arcadis.

Ces engagements s'étendent à notre base de fournisseurs. Nous attendons de vous, en qualité de fournisseur, que vous respectiez des normes similaires en matière de santé, de bien-être et de sécurité et que vous fournissiez des informations claires sur la façon dont vous le faites, que vous vous conformiez aux lois et réglementations applicables en matière de santé, de bien-être et de sécurité et, le cas échéant, aux exigences en matière de santé et de sécurité d'Arcadis pour les fournisseurs.

Nous attendons de vous en qualité de fournisseur :

- Le déploiement de personnes dûment qualifiées et expérimentées ;
- L'assurance que toutes les personnes déployées pour travailler sont médicalement aptes à l'emploi qui leur est confié ;
- L'assurance que les exigences législatives régionales en matière de santé et de sécurité sont respectées en permanence ;
- L'assurance que toute la formation nécessaire en matière de santé et de sécurité requise pour effectuer les tâches soit dispensée à la main-d'œuvre ;
- L'assurance que l'équipement de protection individuelle nécessaire soit fourni et utilisé par le personnel ;
- L'assurance qu'une initiation/orientation soit donnée et/ou entreprise par le personnel ;
- L'assurance qu'une supervision adéquate en matière de santé et de sécurité soit assurée en permanence ;
- Le signalement de tous les événements dangereux/quasi-accidents/incidents/accidents sur le lieu de travail ;
- L'assurance que la réponse aux menaces de sécurité soit proportionnée ;
- L'assurance que le personnel de sécurité dans les pays ou sites à haut risque suive une formation aux droits de l'homme conformément aux Principes volontaires des Nations unies sur la sécurité et les droits de l'homme.

2.2 Diversité, équité, inclusion et traitement respectueux d'autrui

Arcadis favorise, cultive et préserve une culture de diversité, d'équité, d'inclusion et de traitement respectueux d'autrui, comme décrit dans notre politique relative aux droits de l'homme et au travail et notre politique sur la diversité et l'inclusion. Aucune forme de discrimination, de harcèlement ou de comportement irrespectueux ou inapproprié, de traitement injuste ou de représailles de quelque nature que ce soit ne sera toléré.

Nous nous engageons à saisir les opportunités qu'une base de fournisseurs diversifiée génère pour notre entreprise. Notre objectif est de fournir aux fournisseurs qualifiés une opportunité égale d'être notre fournisseur. Nous nous efforçons de faire en sorte que les processus d'approvisionnement soient transparents, objectifs et non discriminatoires dans la sélection de nos fournisseurs.

Ces engagements s'étendent à notre base de fournisseurs. Nous attendons de vous, en tant que fournisseur, que vous exploitiez votre entreprise conformément à ces normes élevées de diversité, d'équité et d'inclusion et de traitement respectueux d'autrui et que vous fournissiez des informations sur la manière dont vous le faites. Les fournisseurs doivent s'engager à respecter les lois internationales et régionales applicables en matière de diversité, d'équité, d'inclusion et de traitement respectueux d'autrui, comme décrit plus en détail dans notre politique relative aux droits de l'homme et au travail, et faire preuve d'amélioration continue dans ce domaine.

En qualité de fournisseur, nous attendons de vous :

- Le recrutement, l'embauche, le placement, la formation, la rémunération et la promotion des personnes en fonction des besoins de l'organisation et des qualifications, des compétences, de l'expérience et des performances des personnes. Nous attendons une attention particulière en ce qui concerne l'égalité de rémunération entre les sexes.
- Le maintien de lieux de travail exempts de discrimination ou de harcèlement fondé sur la race, le sexe, l'origine nationale ou sociale, la religion, l'âge, la santé physique et/ou les conditions neurodivergentes, l'orientation sexuelle, l'opinion politique ou tout autre statut protégé par la loi applicable.
- La fourniture de services et de solutions exempts de discrimination, qui ne favorisent pas les inégalités et favorisent la diversité.

3. INTÉGRITÉ

En vivant notre passion comme une entreprise mondiale, nous nous engageons à respecter cinq valeurs fondamentales dans tout ce que nous entreprenons, dont l'intégrité.

- Nous opérons dans de nombreux pays, nous nous conformons aux lois nationales et respectons la culture de ces pays.
- Nous encourageons une concurrence loyale et transparente lors de l'approvisionnement en biens et services.
- Nous ne tolérons, ne nous engageons ni ne permettons la corruption, la subornation, les paiements de facilitation ou la fraude sous quelque forme que ce soit.
- Nous évitons les conflits d'intérêts entre les relations personnelles et professionnelles, y compris les intérêts financiers ou le contrôle des fournisseurs, ou tout autre engagement envers les concurrents d'Arcadis, clients ou autres. Outre les engagements liés à l'intégrité énoncés dans l'AGBP, dans les **normes anti-corruption spécifiques d'Arcadis**, nous fournissons des exigences strictes concernant les cadeaux et l'hospitalité et les paiements aux fournisseurs ou à d'autres tiers.

Ces engagements s'étendent à notre base de fournisseurs. En qualité de fournisseur, nous attendons de vous que vous travailliez en faisant preuve d'intégrité et que vous garantissiez que des normes d'intégrité élevées soient également respectées dans votre propre chaîne d'approvisionnement et que vous fournissiez des informations sur la manière dont vous le faites.

En qualité de fournisseur, nous attendons de vous que vous :

- Respectiez les lois et règlements applicables ;
- Entretieniez une concurrence loyale ;
- Ne tolériez pas l'engagement dans ou l'autorisation de la corruption, de la subornation, des paiements de facilitation ou de la fraude sous quelque forme que ce soit ;
- Évitez les conflits d'intérêts.

L'intégrité, la conduite éthique, le jugement professionnel indépendant et l'objectivité sont essentiels pour Arcadis dans notre manière d'entreprendre.

4. ÉVALUATION DES FOURNISSEURS POUR UN CHANGEMENT POSITIF

Arcadis s'engage également à maximiser l'impact positif à travers nos chaînes d'approvisionnement, sur la base d'une approche collaborative avec nos fournisseurs.

Pour cette raison :

- Nous évaluerons et surveillerons les performances des fournisseurs afin de détecter les opportunités d'amélioration et le non-respect potentiel de nos principes commerciaux tels qu'énoncés dans le présent Code de conduite des fournisseurs.
- Nous chercherons une solution collaborative en cas de non-respect de nos principes commerciaux tels qu'énoncés dans le présent Code de conduite des fournisseurs.

- Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils préviennent, traitent ou corrigent toute non-conformité et Arcadis mettra fin aux relations avec les fournisseurs avec lesquels nous ne pouvons pas convenir d'une solution.

5. COMMENT RAPPORTER UN PROBLÈME OU SIGNALER UNE NON-CONFORMITÉ

En qualité de fournisseur, vous pouvez attirer l'attention sur ou signaler des cas d'éventuelles fautes ou irrégularités illégales liées à votre relation commerciale avec Arcadis de trois manières :

1. Directement avec votre interlocuteur au sein d'Arcadis.
2. Par e-mail à : procurement@arcadis.com.
3. Dans le cas où vous ne seriez pas à l'aise pour attirer l'attention sur ou signaler un cas de non-conformité possible avec votre interlocuteur au sein d'Arcadis, vous pouvez le faire via la ligne d'intégrité. Les appels et les rapports sur la ligne d'intégrité sont reçus au nom d'Arcadis par un fournisseur tiers et indépendant de ligne d'intégrité spécialisé. (<https://www.arcadis.com/en/about-us/business-practices/general-business-principles>). Cette ligne d'intégrité n'est pas destinée aux demandes générales.

Arcadis répondra aux préoccupations de nos parties prenantes et évaluera, et si nécessaire enquêtera plus avant, et prendra les mesures correctives appropriées en réponse à toute violation. Arcadis reconnaît que les préoccupations signalées peuvent concerner un tiers ou être confidentielles et assure qu'elles seront traitées comme telles, sans répercussions ni représailles pour les signalements faits de bonne foi.